

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Himeur](#)

<https://www.cadre21.org/membres/aad4feb41314c8cac84ac1c0>

Date d'obtention : 2024-04-16 18:37:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui permet une intervention planifiée et qui nécessite du travail d'équipe tout cela dans le but d'éduquer, sensibiliser les jeunes. J'apprécie aussi que c'est une "première intervention éducative" avant de tomber dans le "punitif"/"judiciaires" pour certains cas impulsifs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir plus "solide" et je trouve que la trousse sexto + notre procédure CSSMB + les grilles d'entretien CSSMB sont des outils super pertinents pour bien intervenir. Ça permet aussi à notre école d'avoir des lignes directrices claires dans l'intervention/l'accompagnement de nos jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Honnêtement à tout : assurer la sécurité, rassurer, intervenir rapidement pour éviter que ça prenne une ampleur, etc.